

DOSSIER CONSULTATION

MAPA DA EQUIP 15-0001

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des Marchés Publics de fournitures courantes et services (**Arrêté du 19 janvier 2009** -JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe)

1/ Expression du besoin :

La présente consultation porte sur l'acquisition d'un cutter mixeur émulsionneur.

Le marché est composé d'un lot unique.

Lot unique : cutter mixeur émulsionneur

Le cutter est prévu pour la fabrication de textures modifiées (hachés et mixés y compris fluides) dans des conditions de sécurité alimentaire les plus rigoureuses.

Il pourra mixer tous types de produits y compris les viandes cuites.

La capacité de chargement de la cuve doit être suffisante pour une cuisine centrale fabriquant à minima 150kg de texture modifiée par jour de production.

Construction intérieure/extérieure en inox résistant aux produits de décontamination

Evacuation des denrées par basculement de la cuve.

Tableau de commande en hauteur.

Toutes parties motorisées et électriques parfaitement protégées par des matériaux étanches et non corrosifs.

La hauteur des piétements devra permettre un nettoyage facile (passage de raclettes de sol).

La machine devra être mobile pour permettre le nettoyage sans remise en cause de la fiabilité du matériel, de la sécurité des utilisateurs et de l'efficacité des résultats.

Appareil en conformité avec les normes d'installation, d'hygiène et de sécurité en vigueur, agréé en C.E.E..

L'offre du fournisseur fera apparaître clairement sur sa proposition les différentes innovations en matière de sécurité sanitaire des aliments et sécurité des utilisateurs (lutte contre le TMS).

2/ Quantité :

L'achat porte sur 1 appareil.

3/ Variantes :

Le candidat n'est pas autorisé à présenter une variante.

4/ Options :

Le candidat pourra proposer des options :

Variateur de vitesse

Bac de récupération des denrées traitées.

Appareil de maintien à T° conforme par double cuve (>+63°) et/ou possibilité de maintien au froid (<+10° pour le hachage/mixage de hors d'œuvre, plats froids et/ou desserts. Etc...

Double jeu de couteaux

5/ Nomenclature:

- 39312000-2 Matériels pour la préparation des aliments

6/ Durée du marché :

- **Investissement** : 1 an à partir de la date de notification

7/ Exécution du marché :

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bons de commande », signé par le Directeur du Centre hospitalier ou son représentant.

8/ Lieu d'exécution ou de livraison :

Cuisine centrale

81, avenue Georges Pompidou

24019 PERIGUEUX CEDEX

9/ Critères d'attributions :

A partir des critères de jugement des offres pondérées de la manière suivante :

- 1) Qualité du produit (60%)
- 2) Prix. d'achat (40%).

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.

Le candidat ne sera définitivement retenu qu'après production de divers documents conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

Il s'agit :

1. **Des certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ces obligations fiscales et sociales (imprimé NOTI2 ou 3666).**
2. **La déclaration figurant à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail relative contre le Travail dissimulé (modèle NOTI1 ou équivalent).**

Ces pièces sont à produire **tous les 6 mois** jusqu'à la fin de l'exécution du marché

Le candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.

10/ Date limite de remise des offres : Lundi 16 novembre 2015 à 16 heures

11/ Délai de validité des offres : 90 jours

12/ Adresse où les offres doivent être remises :

Cellule des Marchés

Direction des Achats

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

13/ Document à fournir :

Le candidat devra fournir **l'imprimé DC2**

Les candidats peuvent utiliser les imprimés disponibles sur le site internet :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou fournir des documents équivalents

13/ Visite sur site :

Une visite sur site du candidat est obligatoire pour validation de l'implantation.

14/ Service après vente – maintenance :

Indiquer le lieu du SAV.

Délai d'intervention après appel téléphonique (sous garantie et hors garantie)

Pièces détachées disponibles sous 24h

Effectif et qualification des personnes ayant une formation sur le matériel proposé

Formation du personnel des services techniques chargé de la maintenance (2 agents). A l'issue de cette formation, les agents de maintenance devront être en mesure de dépanner efficacement et en toute sécurité le matériel ou équipement concerné.

14/ Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- 1- Un devis détaillé élément par élément,
- 2- Les questionnaires, annexes 1 et 2
- 3- Le présent cahier signé par le candidat
- 4- La référence à cette demande (MAPA DA EQUIP 15-0001)
- 5- les documents administratifs sur le marquage CE
- 6- une documentation commerciale du matériel proposé, notice d'utilisation (2 exemplaires)
- 7- listing des pièces détachées avec tarif
- 8- une documentation technique et vue éclatée du matériel proposé, notice technique (2 exemplaires)
- 9- le questionnaire annexé au présent dossier de consultation
- 10- les procédures de nettoyage, décontamination, désinfection du matériel retenu ou proposé, notice d'entretien (2 exemplaires)
- 11- la liste des vérifications et contrôles à effectuer sur le matériel, éventuellement, la liste exhaustive de toutes les opérations de contrôle qui seront effectuées lors de chaque visite de maintenance.

- 12- des renseignements sur le S.A.V.
- 13- les délais de livraison,
- 14- la durée et conditions de garantie
- 15- le détail de la prestation de formation des utilisateurs (durée, contenu, etc....).
- 16- le détail de la prestation de formation des personnels techniques

Toute documentation devra être rédigée en français.

15/ Garantie : 1 an minimum

La garantie sera au minimum de un an, pièces, main d'œuvre et déplacement. Elle comprendra durant cette période, si nécessaire, les visites de maintenance préventives (main d'œuvre, kit de pièces et déplacement) préconisées par le constructeur. Le candidat peut proposer une durée de garantie supérieure.

16/ Modalités d'établissement des prix :

Equipement

- a. Les prix de règlement s'entendent nets toutes taxes comprises, franco de port et d'emballage au Centre hospitalier de Périgueux.
- b. Les prix sont **fermes et définitifs pour la durée du marché.**

17/ Délais et modalités de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage

18/ Comptable assignataire :

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

Monsieur l'inspecteur divisionnaire

Trésorerie de Périgueux Etablissements Hospitaliers

80, avenue Georges Pompidou

CS 81 100

24009 PERIGUEUX CEDEX.

19/ Commande :

Le matériel fera l'objet d'un bon de commande après notification du marché.

25/ Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Mme Chantal DUTROP

Attachée d'administration

Direction des Achats

☎05.53.45.27 78 (secrétariat)

Bureau Equipements
Direction des Achats
Tel : 05.53.45.26.81
Mail : dae.equipement@ch-perigueux.fr

Renseignements techniques :
Mr Alain BILLAT
Responsable
Cuisine centrale
☎ 05.53.45.27.14
Mail : alain.billat@ch-perigueux.fr

26/ Attribution de compétences :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

27/ Lieu où l'on peut retirer le dossier

Le Dossier de consultation peut être téléchargé sur le site du Centre Hospitalier de Périgueux à l'adresse suivante :

Sur le site du Centre Hospitalier :

www.ch-perigueux.fr

« Marchés publics »

Ou

Sur la plate forme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com/>

« Salle des marchés » entreprises

Retrait des dossiers

N° de référence de la consultation : MAPA DA EQUIP 15-0001

Fait à Périgueux, le

LE CANDIDAT

Le Directeur des Achats,

Mention manuscrite

"LU ET APPROUVE"

et signature

Anne-Marie ROUMAGNAC